

**« LES MARQUES DE BESOIGNES » DES VERRIERS ET MARCHANDS DE VERRE  
À TRAVERS LES MINUTES DES NOTAIRES BORDELAIS  
DE LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVI<sup>e</sup> AU DÉBUT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

**Catherine HÉBRARD-SALIVAS**

L'expression « *marque de besogne* » est utilisée dans les minutes de certains notaires aquitains pour désigner le seing figuré des contractants. La fin de quelques documents se termine par «...*lesquels...ont déclaré ne savoir signer bien, ont fait leurs marques accoutumées* ». Ainsi, des artisans ou marchands illettrés tracent à la plume des emblèmes qui rappellent leur profession ou les produits échangés. Des verriers ou marchands de verre de la région Aquitaine ont des marques représentant des verres à boire. Ces marques nous donnent des indications quant à la forme de certains verres présents ou fabriqués dans la région. En effet, on peut supposer que les dessins qui sont reproduits représentent des formes bien connues par les contractants au moment de la signature des actes, soit parce que le marchand vend ces types de verre, soit parce que le verrier les fabrique.

Ainsi, il est possible de rapprocher ces formes de celles qui ont été trouvées lors de fouilles archéologiques en Aquitaine comme au château de l'Herm en Dordogne (1) ou au château de Bonaguil dans le Lot-et-Garonne (2).

Le seing serait une marque intermédiaire entre le sceau et la signature (3). Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le seing manuel des notaires est fréquent dans la partie sud de la France où s'est développé le droit écrit (4). Les seings manuels se propagent au cours du XV<sup>e</sup> siècle dans toute la France ainsi que les seings figurés des artisans et des marchands. Les dessins d'outils ou objets sont chose courante en France au XVI<sup>e</sup> siècle sur les actes et minutes notariés (5). Des « *marques de besogne* » provenant des minutes de notaires bordelais du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles ont été

répertoriées par L. Roborel de Climens (6). De nombreux artisans d'une même corporation reproduisent un type d'objet ou d'outil presque identique. On remarque une similitude dans les dessins. Était-ce une obligation pour les artisans d'utiliser un dessin bien déterminé ? Est-ce que cette marque n'avait pour but que de faciliter la reconnaissance des contractants ? S'agit-il de signes de validation ou simplement d'authentification ? Tous n'avaient pas de « *marque de besogne* » et de nombreuses minutes sont signées uniquement par le notaire sans que n'apparaissent d'autres marques.

Sur les 520 minutes, concernant l'activité des verriers ou des marchands de verre, relevées dans les registres des notaires bordelais, 132 ont une « *marque de besogne* ». Ces minutes proviennent principalement des registres de trois notaires : Raoul Brigot (1552-1571), Jehan Dubois (1556-1583), Jehan Doamlup (1577-1619) (7). Une vingtaine de seings figurés différents ont pu être répertoriés et peuvent être classés dans 4 catégories : verres à pied, chopes, gobelets, verres à jambe.

### **1. Les verres à pied**

Soixante dix « *marques de besognes* » représentent des verres à pied dont la forme est très courante au XVI<sup>e</sup> siècle. Ils peuvent appartenir à la forme E 3 de la classification de Danièle Foy (8) : il s'agit de verres à pied dont la base refoulée forme un pied ourlé. Ces marques sont présentes sur des minutes de 1552 à 1578 (fig. 1).

Ce type d'objet a été trouvé en Aquitaine au château de l'Herm en Dordogne. Des formes complètes n'ont pas été trouvées mais uniquement les pieds (fig. 2).

---

1.- HÉBRARD-SALIVAS C., PALUE M., Le verre du château de l'Herm (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), *Bull. de l'AFAV*, 2007, p. 80-83.

2.- Le Château de Bonaguil (Lot-et-Garonne), rapport de fouille de 1972 sous la direction de Daniel Frugier, n° 47/17/1, Service Archéologique d'Aquitaine.

3.- DELORT R., *Introduction aux sciences auxiliaires de l'histoire*, Paris, 1969.

4.- JEAY C., *Du sceau à la signature : histoire des signes de validation en France (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, école nationale des chartes, 2000, sur le site : <http://theses.enc.sorbonne.fr/document105.html>, consulté le 29 avril 2007.

---

5.- Je remercie M. Olivier Guyotjeannin, Professeur de diplomatique et d'archivistique médiévale et M. Philippe Plagieux, professeur d'art médiéval à la Sorbonne et Claude Jay, directeur des archives départementales de la Creuse pour leurs renseignements concernant les seings manuels des notaires et les seings figurés des artisans et marchands.

6.- ROBOREL de CLIMENS L., « Marques de besognes » d'artisans, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, *Archives Historiques de la Gironde*, 1896, p. 3-10, 477-483.

7.- Archives Départementales de Gironde, série 3 E.

8.- FOY D., *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Paris, 1988.






	<p>Pierre Boileau, marchand de verre bordelais installé dans le quartier Saint-Pierre. 64 marques de ce marchand ont été relevées entre 1552 et 1578. Ce marchand vend du «salicorn» (10) aux verriers et leur achète des « grosses » (11) de verres.</p> <p>Marque du 21 janvier 1562 (9).</p>
	<p>Jehan Robert, verrier, maître de la verrerie de la Mothe (paroisse de Saint-Berthomieux de Bellegarde en Périgord) a laissé sa marque sur trois minutes (1562, 1566 et 1568). Il produit des « verres blancs » et des « goubaults ».</p> <p>Marque du 13 février 1566 (12)</p>
	<p>Berhome Robert, verrier, maître de la verrerie de la Mothe à Montpon en Périgord (une marque en 1568).</p> <p>Marque du 31 avril 1568 (13).</p>
	<p>Anthoine Colomb, verrier, maître de la verrerie de Pele Perot, juridiction de Monpaon (une marque en 1563).</p> <p>Marque du 9 février 1563 (14).</p>
	<p>Michel Legret, verrier, maître de la verrerie de Duzac (une marque en 1565).</p> <p>Marque de 1565 (15).</p>

Fig. 1.- Tableau des marques représentant des verres à pied.

- 9.- ADG 3 E 2415 fol° 1091, notaire Raoul Brigot.  
10.- Le « salicorn » est le nom donné par les verriers ou les marchands de verre aquitains, au fondant obtenu par la combustion de la salicorne, herbe halophile des rivages marécageux.  
11.- Une « grosse » correspond à 12 douzaines, soit 144 objets.  
12.- ADG 3 E 2419 fol° 191, notaire Raoul Brigot.  
13.- ADG 3 E 2421 fol° 455, notaire Raoul Brigot.  
14.- ADG 3 E 4788 fol° 500, notaire Pierre Dubois.  
15.- ADG 3 E 4790 fol° 287 (verso), notaire Jehan Dubois.



Fig. 2.- Dessin d'un pied provenant des fouilles du château de l'Herm (Dordogne).

## 2. Les chopes ou verres à anse

Vingt-huit seings figurés représentent des verres avec une anse. Ces marques sont présentes dans des minutes de 1562 à 1576 (fig. 3).

Quelques fragments de verres trouvés au château de l'Herm (anse et bec verseur), peuvent appartenir à ce type d'objet (fig. 4).



	<p>La marque du marchand de verre bordelais Pierre Podensen est présente sur 24 minutes de 1562 à 1576.</p> <p>Marque du 12 juillet 1569 (16).</p>
	<p>Jehan Mace (ou Masse), verrier du Mas d'Agenais dans le Lot-et-Garonne, semble être un verrier d'origine italienne qui fabriquait des verres de qualité comme des burettes de différentes grandeurs, des verres dorés, des « cortauts martelé et planiers », des verres « façon harquebuse ». Il a laissé sa marque sur quatre minutes de 1562 à 1571.</p> <p>Marque 8 janvier 1571 (17).</p>

Fig. 3.- Tableau des marques représentant des verres à anse.



Fig. 4.- Dessins de fragments de verres à anse provenant du château de l'Herm (Dordogne).

- 16.- ADG 3 E 2422 fol° 747, notaire Raoul Brigot.  
17.- ADG 3 E 4797 fol° 295 verso, notaire Jehan Dubois.

### 3. Les gobelets

Douze seings figurés représentent un gobelet, c'est-à-dire un verre sans pied. Tous ont été réalisés par le même marchand de verre, Pierre Bourbon entre 1568 et 1572 (fig. 5). Ce type d'objet n'a pour l'instant pas encore été trouvé dans la région Aquitaine.

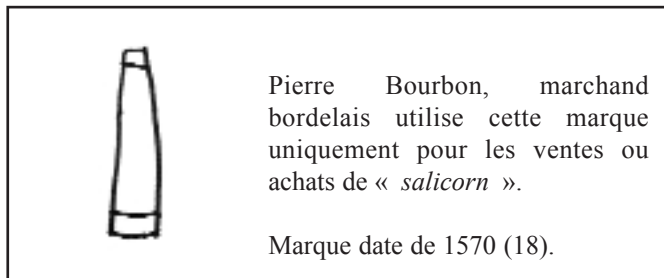


Fig. 5.- Seing d'un gobelet.

### 4. Les verres à jambe

#### 4.1- Les verres à tige pleine ou creuse

Sept « *marques de besoigne* » représentent des verres à jambe dont la tige possède un ou deux boutons. Les coupes sont hémisphériques et le pied en forme de disque plat. Ces seings figurés ont été trouvés entre 1562 et 1572 (fig. 6).

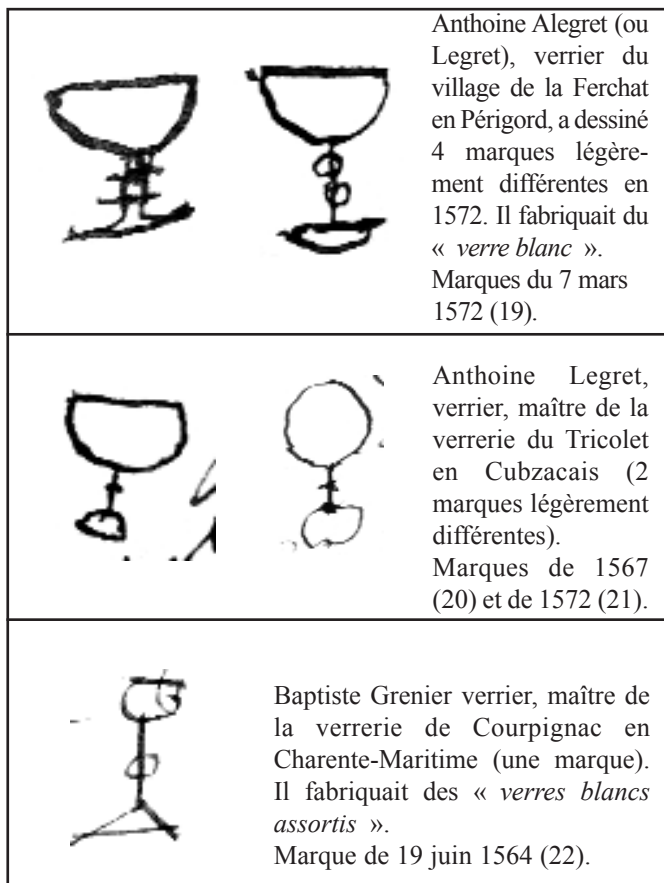


Fig. 6.- Tableau des marques représentant des verres à tige creuse ou pleine.

18.- ADG 3 E 4797 fol° 336, notaire Jehan Dubois.

19.- ADG 3 E 4787 fol° 62, 3 E 4798 fol° 192, notaire Jehan Dubois.

20.- ADG 3 E 4796 fol° 210 (verso), notaire Jehan Dubois.

21.- ADG 3 E 4698 fol° 125, notaire Jehan Dubois.

22.- ADG 3 E 2417 fol° 301, notaire Raoul Brigot.

De nombreuses tiges pleines moulurées ont été trouvées au château de l'Herm. Les contenants sont hémisphériques ou coniques (fig. 7).



Fig. 7.- Dessins de fragments de tiges pleines trouvées au château de l'Herm (Dordogne).

D'autres verres peuvent être associés à cette forme ; leur tige est creuse. Ce type de verre a été trouvé au château de l'Herm (fig. 8) et au château de Bonaguil (fig. 9).



Fig. 8.- Dessins de tiges creuses trouvées au château de l'Herm (Dordogne).

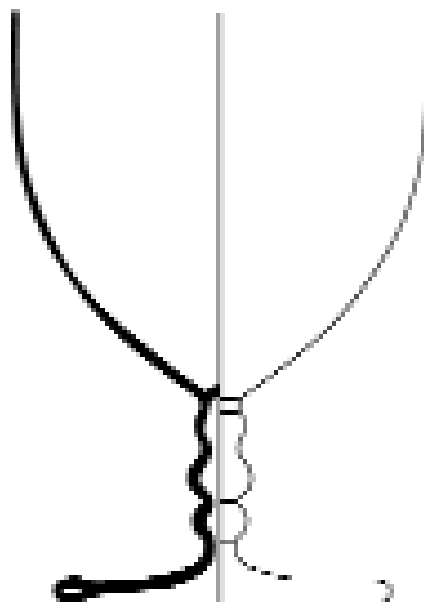


Fig. 9.- Dessin d'une reconstitution d'un verre à tige creuse trouvé au château de Bonaguil (Lot-et-Garonne).

#### 4.2- Les verres à jambe formée d'un bouton creux

Quinze seings représentent des verres dont la tige est constituée d'un bouton creux. Il s'agit de verres dont le contenant a une forme conique. Ces seings sont attestés de 1564 à 1608 (fig. 10).

Ce type de verre a été trouvé au château de l'Herm. De nombreux fragments de tige, composée d'un bouton côtlé, ont été recueillis (fig. 11).







	<p>Jehan Ballerin, verrier de Castelnau-de-Cernes en Gironde. Jehan Ballerin, verrier vénitien devait faire une production de qualité puisqu'il fabriquait des coupes et des « <i>verres façon de Venise</i> ». Marque de janvier 1572 (23).</p>
	<p>Jacques Robert, verrier, maître de la verrerie du Tricollet en Gironde. Ce verrier a fait sa marque 6 fois entre 1564 et 1567. Il fabrique des « <i>verres blancs</i> » dont des coupes émaillées à la « <i>mode de Venise</i> », des « <i>coupettes</i> », des « <i>caquerots</i> » et des verres « <i>façon de Venise</i> ». Marque de 1566 (24).</p>
	<p>Martin Saujay, marchand de verre habitant de Saint Berthomieux de la Double dans le Périgord (une marque). Marque du 6 août 1594 (25).</p>
	<p>Guyrault Robert, verrier, maître de la verrerie de Saint Mangin en Saintonge. À côté de cette marque est inscrit « <i>marque de maître Robert</i> » (une marque). Il fabrique des « <i>damoiselles</i> » et des « <i>verres planiers</i> ». Marque du 18 avril 1601 (26).</p>
	<p>Jehan Robert, verrier, maître de la verrerie de la Mothe à Montpon en Périgord (trois marques un peu différentes). Marques de 1564 (27) et de 1567 (28).</p>
	<p>Guirault Robert, verrier, maître de la verrerie de Courpignac en Saintonge (une marque). Marque du 19 février 1608 (29).</p>

Fig. 10.- Tableau des marques représentant des verres à tige constituée d'un bouton creux.



Fig. 11.- Dessin d'une tige creuse formée d'un bouton côtelé, provenant du château de l'Herm (Dordogne).

Les minutes notariales donnent des informations sur les types de verres produits et vendus dans la région Aquitaine dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les seings figurés des verriers et marchands de verre nous apportent des informations supplémentaires sur les formes de ces verres dont certaines ont été identifiées lors de fouilles archéologiques. Malgré cela, de nombreux termes utilisés restent abscons comme « *verre harquebuse* », « *pistolets* », « *guilhes* » ou « *courteaux* ».

- 
- 23.- ADG 3 E 4798 fol° 8, notaire Jehan Dubois.
  - 24.- ADG 3 E 4795 fol° 185, notaire Jehan Dubois.
  - 25.- ADG 3 E 4614 fol° 556, notaire Jean Doamlup.
  - 26.- ADG 3 E 1737 fol° 197 (verso), notaire Raymond Boisvert.
  - 27.- ADG 3 E 4789 fol° 290, notaire Jehan Dubois.
  - 28.- ADG 3 E 4796 fol° 210, notaire Jehan Dubois.
  - 29.- ADG 3 E 11608 fol° 299, notaire Thermer.